



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

DUT

Question écrite n° 47640

Texte de la question

Les instituts universitaires de technologie (IUT) dispensent une formation dont l'excellence est reconnue par tous, en particulier par les chefs d'entreprises assurés de trouver la qualité auprès de ces étudiants de niveau Bac + 2. Or, la mise en place de la filière technologique annoncée en juin dernier par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et qui s'est concrétisée lors de la réunion de concertation sur les IUT le 28 octobre 1996 rue de Grenelle, soulève l'inquiétude des étudiants, des directeurs d'IUT et des entreprises. En effet, pour l'obtention du diplôme universitaire technologique (DUT) seuls seraient retenus la moyenne générale et les stages pratiques, le principe d'une note minimum dans les matières fondamentales étant supprimé. M. André Fanton demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche les raisons de l'adoption d'une telle mesure qui, en ne différenciant plus les DUT d'un DEUG technologique, aurait pour effet de vider le DUT de l'une de ses spécificités tant appréciées par les entreprises avec les conséquences que l'on peut imaginer sur le recrutement et la carrière professionnelle de ces étudiants d'IUT.

Données clés

Auteur : [M. Fanton André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47640

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 337